

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours et examens professionnels

Notice à l'usage des stagiaires

Préparation aux épreuves du concours interne pour l'accès au grade d'ingénieur des systèmes d'information et de communication Session 2020

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR:

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'<u>article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986</u> portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et magistrats. Ce concours est également ouvert aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats mentionnés à l'alinéa précédent doivent justifier au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours de quatre années au moins de services publics.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.

1 - OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

L'épreuve écrite

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite portant sur la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique de 25 pages maximum permettant d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat et sa capacité à conduire un projet.

L'épreuve orale

La préparation à l'épreuve d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à le présenter face à un jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ÉCRITE

Le ministère de l'intérieur propose aux candidats une préparation plus axée sur des apports méthodologiques.

Trois devoirs (un devoir transversal abordant un thème généraliste aux deux spécialités, un plus spécifique « réseaux de télécommunication » et un dédié à la « gestion des systèmes d'information ») sont proposés aux candidats.

Outre les devoirs, nous mettrons à leur disposition des cours de méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs et progressifs sur les thématiques suivantes : les codes de l'écrit, l'analyse et la compréhension du sujet, la lecture des documents du dossier, la reformulation, la compréhension, la synthèse et le développement du devoir.

3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ORALE (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur deux journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185).

Ces deux journées de présentiel sont axées sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel).

4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- transmettre à la correction un minimum de deux devoirs sur les trois proposés ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter aux épreuves du concours interne.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 - AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION** > **L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez <u>ici</u>.

Des formations en présentiel d'aide à la constitution du dossier RAEP sont organisées au niveau local pour les agents situés en province.

6 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée, dactylographiée par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra incomplète ou après le jeudi 12 décembre 2019 ne sera pas prise en compte.

7 - FINANCEMENT

<u>Pédagogie</u>: la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

<u>Logistique</u> (pour les formations en présentiel) : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des candidats sont à leur charge.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

8 - OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours interne.

Les candidats doivent s'inscrire au concours interne par :

- -> voie postale à l'adresse suivante : 27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES
- -> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

Dates prévisionnelles

Le concours interne d'ingénieur des systèmes d'information et de communication au titre de l'année 2020.

Date d'ouverture des inscriptions: 13 janvier 2020

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : 13 février 2020

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : 5 mai 2020